



REGLEMENT

COURSE « LA PELICAENNAISE »

Généralités :

La PELICAennaise est une course qui a été créée par l'association PELICAen SH dans le but de financer les projets de solidarité internationale qu'elle organise depuis 2011 en Afrique et dans la région Caennaise. L'organisation précise que l'ensemble des bénéfices tirés des dons seront reversés entièrement à l'association.

La course est organisée en collaboration avec les Mairies de Caen et de Louvigny. Il s'agit d'une course ne donnant pas lieu à un classement, ce n'est pas une compétition. Cette épreuve est ouverte à tous publics à partir de l'âge de 18 ans. Il s'agit d'une course répertoriée comme course hors stade.

Le départ de la course se fera au niveau de l'ancien camping de Louvigny (Route de Louvigny, 14000 Caen) à 14h le Samedi 24 Septembre 2016. L'accueil des participants aura lieu à partir de 12h.

La PELICAennaise est une course en relais par équipe de 4 personnes. Le parcours comporte deux boucles de 4 km et deux autres boucles de 5 km.

Article 1 : Participation

Etre titulaire d'une licence F.F.A., ou FFTRI ou FFPM ou FFCO, ou bien fournir un certificat médical daté de moins d'un an le jour de la course mentionnant la non-contre-indication de la pratique de la course à pied ou sa photocopie certifiée conforme par le(la) concurrent(e) (document non restitué).

Article 2 : Assurance

Le projet est couvert par la police d'assurance responsabilité civile de l'association PELICAen SH (Projet Etudiant Local et International Caennais pour la Santé et l'Humanitaire).

Tous les participants seront ainsi assurés pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique, ou en cas d'accident hors du parcours prévu de la course.

OU

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité. Les licenciés bénéficient d'une assurance individuelle accident liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

Article 3 : Sécurité

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont installés le long du parcours avec le concours de l'ADPC 14 afin d'assurer la sécurité des participant. Les organisateurs se réservent le droit de mettre un concurrent hors course. Pour des mesures de sécurité, les personnes de moins de 18 ans ne sont pas admises à participer à la course.



Projet Etudiant Local et international Caennais pour la Santé et l'Humanitaire

Article 4 : Environnement

L'épreuve se déroulant dans une zone classée « NATURA 2000 » chaque participant se doit de respecter l'environnement. Il est interdit de jeter tout objet devenu inutile en dehors des zones de ravitaillement où le ramassage est assuré par les organisateurs.

Article 5 : Règlement

Le montant des droits d'inscription est libre, un minimum sera proposé par le comité d'organisation.

Les inscriptions se font en ligne sur le site <http://pelicaensh.wix.com/lapelicaennaise> (onglet Inscriptions). Possibilité d'inscription le jour de la course dans la limite des places disponibles. La capacité maximale de cet évènement s'élevant à 200 personnes.

Le règlement se fera le jour de la course à partir de 12h par espèces ou par chèque à l'ordre de « Association PELICAEN SH ».

Article 6 : Dossards

Les dossards seront remis avant le départ de la course, ils doivent être placés sur la poitrine de telle manière que le numéro soit bien visible. Il est demandé aux coureurs de prévoir le matériel nécessaire pour accrocher leur dossard.

Article 7 : Litige

En cas de litige les organisateurs ont autorité pour disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas le règlement. Leurs décisions sont sans appel.

Article 8 : Lots

Des lots ou goodies fournis par nos partenaires seront distribués aux participants de la course le jour de l'évènement.

Article 9 : Droits personnels

Les organisateurs s'autorisent le droit d'utiliser les photos qui seront prises durant le déroulement de l'épreuve. Les photos sont visibles dans la semaine suivant la manifestation sur le site : <http://pelicaensh.wix.com/lapelicaennaise>

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente course sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données à caractère personnel relatives aux participants demandées sont nécessaires à la prise en compte de la participation à la Course conformément aux modalités du présent règlement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant. Les participants pourront exercer leurs droits en adressant leur demande par écrit à : Association PELICAEN SH, Course La PELICAENNAISE, 1 Boulevard Becquerel, 14032 Caen CEDEX.

Article 10 :

Dans le souci d'assurer le bon déroulement de la manifestation, l'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera utile.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure sans que les concurrent(e)s puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 11 :

Par son engagement chaque concurrent accepte le règlement dans son intégralité.

Caen, le 24 Juillet 2016